



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de la Vallée à Eischen

En raison de travaux de raccordement dans la rue de la Vallée à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 29 septembre 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 12 octobre 2026, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le vendredi, 30 octobre 2026, la circulation dans la rue de la Vallée à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité entre les bâtiments sis 21 et 25.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 29 septembre 2026

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire,

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu